

**SOMMAIRE**

PREAMBULE .....	2
1. Les haies bocagères et boisements .....	3
1.1 Secteur de l'agglomération .....	3
1.2 Secteur de la Motte à l'Artoire.....	4
1.3 Secteur de la Touche au Bois des Mats .....	4
1.4 Secteur de la Butte Maheu à la Poterie .....	4
1.5 Secteur de la Métairie à la Héminière .....	4
1.6 Secteur de la Ville à Lard à la Timonière .....	5
1.7 Secteur de l'Aunay Camu à la Basse Bourdière .....	5
1.8 Secteur du Courtille à la Haute Bourdière.....	5
1.9 Secteur du Rocher Méhalin à la Méhalinai.....	5
1.10 Secteur de la Ménardièrre à Bel Air .....	6
1.11 Secteur du Bois des Mas à la Basse-Vieux-Ville .....	6
1.12 Secteur de Bellevue à la Maison Rouge .....	6
1.13 Secteur de la Rouelle.....	7
1.14 Secteur de la Verderie à la Blottière .....	7
1.15 Secteur de la Noé à la Pérouse .....	7
1.16 Secteur des Renardières .....	7
2. Les zones humides.....	8

## PREAMBULE

Dans le cadre de l'élaboration de la carte communale et plus particulièrement de la réalisation de l'analyse paysagère, des haies bocagères avec talus ou fossé, taillis, parcelles boisées et des zones humides ont été repérées.

La commune souhaite aujourd'hui protéger quelques éléments d'intérêt afin de préserver le patrimoine du territoire, qu'il soit paysager ou écologique.

Les éléments qui vont être énumérés et sommairement décrits sont protégés en vertu de l'article R.421-23 alinéa i) du code de l'urbanisme : « Doivent être précédés d'une déclaration préalable (...) les travaux autres que ceux exécutés sur des constructions existantes ayant pour effet, dans une commune non couverte par un plan local d'urbanisme, de modifier ou de supprimer un élément, qu'une délibération du conseil municipal, prise après enquête publique, a identifié comme présentant un intérêt patrimonial ou paysager ».

## 1. Les haies bocagères et boisements

En complément des boisements déjà inventoriés et/ou protégés (la forêt domaniale et les bois ayant bénéficiés d'une aide financière de l'Etat : Cf. rapport de présentation de la carte communale), un certain nombre de boisements et haies ont fait l'objet d'une visite de terrain, suite à laquelle ils ont été cartographiés et sommairement décrits. Ces éléments naturels font l'objet de protection soit pour leur qualité paysagère (intégration de bâtiments...), soit pour leur rôle environnemental (rôle anti-érosif, corridor biologique...).

Cette protection a pour effet, conformément à l'article R.421-23 alinéa i) du code de l'urbanisme, que tous travaux sur ces éléments paysagers (coupe, abattage, élagage,...) seront soumis à déclaration préalable.

En dehors des accès existant ou à créer, les haies identifiées au plan devront être conservés.

Les haies et boisements devront être entretenus et régénérés. Pour ce faire, des essences locales (châtaigniers, chênes, hêtres, charmes, aulnes, saules, noisetiers...) seront privilégiées.

### 1.1 Secteur de l'agglomération



A l'ouest du bourg, une haie venant border le nouveau lotissement dit de la Foreterie a été repérée. Cette haie sur talus se compose d'arbres de haut jet de type chênes et châtaigniers et d'arbustes (noisetiers). La strate herbacée est essentiellement constituée de fougères aigles. Cette haie de bonne qualité joue un rôle de rupture entre la zone urbaine et la campagne.



Au lieu-dit du Pressoir, une haie double sur talus vient border un chemin aujourd'hui bitumé. Cette haie de au jet, en partie détériorée (des arbres manquent), se compose essentiellement de chênes. Des châtaigniers et des arbres fruitiers s'y ajoutent.

Non loin, au lieu-dit La Touche, un imposant chêne a également été repéré.



Au sud-est de l'agglomération, ont été inventoriées de petites haies de strates arbustives liées à la zone humide. Plus à l'est, un magnifique chêne centenaire se dresse au milieu de la prairie bordant la zone urbaine. Dans le cadre de l'extension de l'agglomération de Landéan, la protection et la mise en valeur de cet arbre sera à assurer.

## 1.2 Secteur de la Motte à l'Artoire



Ce secteur se caractérise par la présence de deux boisements de bonne qualité. Le premier, bordant le hameau du Rocher Balin, compte de nombreux châtaigniers, chênes, pins et saules de haut jet. Le second, à la Petite Artoire, se compose essentiellement de chênes et châtaigniers ainsi que de quelques bouleaux et hêtres de haut jet. Leur présence est liée au relief escarpé des lieux.

Plus à l'est, la présence de la zone humide a favorisée le maintien de quelques haies bocagères sur talus. L'une d'entre elle est protégée. De qualité moyenne, elle se constitue principalement de chênes mais également de quelques pins sylvestres. On y note la présence d'une strate herbacée, alors que la strate arbustive paraît inexistante.

## 1.3 Secteur de la Touche au Bois des Mats

Ce secteur très humide compte quelques haies et boisements, dont une part importante de peupleraies. Celles-ci sont protégées du fait de la participation financière de l'Etat aux travaux de reboisement.

On note également la présence de quelques haies sur talus particulièrement longues et de bonne qualité. C'est notamment le cas de la haie antiérosive qui longe le ruisseau de la Longue Noë. Elle se compose essentiellement de chênes de haut jet et à l'ouest de quelques douglas verts.

Plus au nord, une belle haie sur talus, majoritairement composée de chênes, vient rejoindre une peupleraie bordée de chênes et châtaigniers. Elle tient un rôle antiérosif.

## 1.4 Secteur de la Butte Maheu à la Poterie

Le long de la rivière du Nançon, non loin de la tourbière, quelques boisements humides se sont développés. On peut y noter la présence de peupliers (au nord de la RD19) et de saules.

Ces boisements refuges pour la faune présentent un intérêt écologique.



## 1.5 Secteur de la Métairie à la Héminière

Ce secteur de labours compte un boisement de feuillus de bonne qualité. Châtaigniers, chênes, hêtres et aulnes le composent. Il tient un rôle de refuge pour la faune et assure l'intégration paysagère du hameau de la Héminière.

La longue haie sur talus au sud du hameau est antiérosive. Majoritairement composée de châtaigniers et de quelques saules, elle est globalement de bonne qualité : clairsemée à l'est, elle devient très touffue au nord et à l'ouest. Son tracé rejoint à l'ouest la rivière du Nançon.



## 1.6 Secteur de la Ville à Lard à la Timonière

Aux abords du croisement de la RD 115 et de la voie communale n°11 une importante zone humide s'est formée. Quelques boisements et haies bocagères s'y sont développés. Une longue haie composée de chênes, et de saules, aulnes, ajoncs et noisetiers en strate arbustive a été repérée.

Plus loin une haie de qualité vient ceinturer les champs du siège d'exploitation de la Timonière.

## 1.7 Secteur de l'Aunay Camu à la Basse Bourdière



Le relief est assez marqué sur cette partie du territoire. C'est pourquoi deux haies antiérosives ont été repérées au plan. Toutes deux sont de qualité moyenne, mais comprennent une strate arborée (essentiellement châtaigniers de haut jet), une strate arbustive et une strate herbacée.

Un petit boisement de bonne qualité composé de châtaigniers de haut jet a été inventorié. Il permet le refuge de la faune.

## 1.8 Secteur du Courtille à la Haute Bourdière

Une haie brise vent vient protéger les champs jouxtant le hameau de la Haute Bourdière. Elle se compose de châtaigniers, de chênes et de quelques saules essentiellement de strate arbustive.

Le petit boisement au nord participe à l'intégration paysagère du hameau du Courtille.

La commune compte aussi sur ce secteur quelques talus sans haies, qui ne tiendront donc pas longtemps leur rôle antiérosif...



## 1.9 Secteur du Rocher Méhalin à la Méhaliniais



Au nord, le petit boisement d'arbustes (saules et peupliers) contribue à l'intégration paysagère de la carrière située plus au sud.

Le long du ruisseau dit des Chevaux Morts, une zone humide s'est formée. Quelques haies tenant un rôle antiérosif ont été plantées en bordure. Plusieurs ont été repérées au plan : à l'ouest la haie composée de chênes de haut jet et de châtaigniers en strate arbustive est quelque peu clairsemée ; à l'est le talus

est très détérioré (parfois seule reste une strate herbacée).

Le hameau des Méhaliniais se caractérise par la présence d'un imposant châtaignier à l'entrée d'un chemin creux rejoignant la vaste zone humide des Anciens Etangs. Une haie de bonne qualité vient border l'est de cette zone. Elle se compose principalement de chênes et de châtaigniers de haute tige.



### 1.10 Secteur de la Ménardière à Bel Air

L'ensemble de ce secteur est intimement lié à la zone humide des Anciens Etangs. Au sud, d'un boisement composé d'arbustes (noisetiers et chênes) partent quelques haies bocagères sur talus de bonne qualité. A l'est elles se composent de chênes de haut jet et de châtaigniers et saules de strate arbustive ; à l'ouest du boisement la haie d'arbustes compte des châtaigniers, des noisetiers et des saules. Toutes disposent d'une strate herbacée.

Plus au nord, en remontant le long de la RD115, deux chemins creux ont été repérés. Le premier, au départ très profond, perd progressivement ses talus vers la zone humide. Les arbres en présence sont essentiellement de strate arbustive : châtaigniers, hêtres et quelques merisiers. Le second compte des hêtres et des châtaigniers de haut jet et une grande variété d'arbustes : noisetiers, houx commun, aulnes glutineux...Tous deux disposent également d'une strate herbacée essentiellement composée de fougères aigles.



### 1.11 Secteur du Bois des Mas à la Basse-Vieux-Ville



Dans ce secteur, un bois permet le refuge des animaux. Il se compose essentiellement de chênes et de quelques saules, houx et douglas vert. Dans son prolongement une longue haie antiérosive a été inventoriée. En strate arborée, on retrouve les deux essences dominantes de la commune : le chêne et le châtaignier et en strate arbustive du hêtre, du houx et de l'ajonc.

### 1.12 Secteur de Bellevue à la Maison Rouge

Non loin de la RD177 et aux abords des ruisseaux de l'Echerpel et du Gué au Bâle, quelques haies se sont formées. Au sud, une haie sur talus borde un chemin. On y trouve des chênes, hêtres et châtaigniers et une strate herbacée de bonne qualité.

Plus au nord, une haie antiérosive a été repérée. De mauvaise qualité, elle compte majoritairement des châtaigniers, des noisetiers, quelques chênes de haut jet et se termine en chemin creux.

A Bellevue, deux haies antiérosives essentiellement composée de châtaigniers sont protégées. L'une est de qualité moyenne (beaucoup d'arbres manquent), l'autre est de strate arbustive. Toutes deux disposent d'une strate herbacée.

### 1.13 Secteur de la Rouelle

Le secteur de la Petite Rouelle a conservé un caractère très bocager. Cela s'explique en partie par le relief escarpé des lieux. Les haies en présence, de haut jet et montées sur talus, sont de bonne qualité dans l'ensemble.

Au sud de la RD115, la zone devient plus humide aux abords du ruisseau de l'Adriet. Les haies repérées jouent un rôle antiérosif.



### 1.14 Secteur de la Verderie à la Blottière

Ce secteur jouxte le ruisseau de l'Adriet. L'humidité des lieux et le relief escarpé ont favorisé le maintien du bocage à trame lâche. Ces haies tiennent un rôle essentiellement antiérosif.

A l'est, une haie sur talus a été inventoriée : elle se compose d'arbres de haute et de moyenne tige : chênes et châtaigniers.

### 1.15 Secteur de la Noé à la Pérouse



A l'extrême est, une longue haie de hêtres parallèle à la forêt tient un rôle de brise vent en protégeant le champs mitoyen.

De l'autre côté de la voie communale n°5, la zone agricole a pu conserver quelques haies antiérosives. Certaines se composent d'arbustes (châtaigniers et chênes pédonculés) qu'il faudra laisser pousser.

A l'ouest, une haie repérée est en très mauvaise état : seules cinq arbres fatigués ont été maintenus. Il faudra veiller à l'entretien de cette haie qui peu à peu perd son rôle écologique.

### 1.16 Secteur des Renardières

Sur ce secteur sont présentes de nombreuses zones humides dans lesquelles de petits boisements se sont développés. Ils se composent essentiellement d'arbustes et notamment de saules et parfois de quelques arbres de haut jet tels que le chêne, le châtaignier et le peuplier. A proximité de la RD115, des bois de qualité poussant à proximité des ruines de l'ancien château ont repérés. Ils servent d'abris pour les animaux. L'un d'entre eux comptent de nombreuses espèces d'arbres : hêtre, charme, châtaignier, chêne. A proximité immédiate des ruines, on peut noter la présence de quelques maronniers.



## 2. Les zones humides

Landéan a fait l'objet d'un inventaire des zones humides dans le cadre du SAGE Sélune et du SAGE Couesnon. Ces inventaires ont été ajoutés au plan annexe du patrimoine naturel, afin de garantir la protection de ces milieux sensibles. Les deux inventaires se recoupent, celui du SAGE Couesnon qui recense quelques zones humides supplémentaires est intégré à titre d'information en attendant validation.